



Bure, novembre 2022

## Assemblée communale ordinaire

LUNDI 12 décembre 2022 au complexe scolaire à 20h00

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 20 juin 2022
2. Discuter et approuver le budget 2023, fixer la quotité d'impôt et les taxes y relatives.
3. Prendre connaissance du décompte final pour le raccordement en eau potable des infrastructures du FC Bure.
4. Fixer le prix de vente du terrain à bâtir communal pour l'année 2023 et donner la compétence au Conseil communal pour la vente.

Le procès-verbal mentionné ci-dessus au point 1 est déposé publiquement au secrétariat communal ou sur le site internet communal [www.bure.ch](http://www.bure.ch). Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au secrétariat communal au plus tard un jour avant l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'Assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

---

## BUDGET 2023

QUOTITÉ D'IMPÔT	: 2,25
TAXE IMMOBILIÈRE	: 1,0 ‰
AVANCE CADASTRALE	: 0,2 ‰
TAXE ABONNEMENT À L'EAU	: 0 à 500 m <sup>3</sup> 3.00 Fr./m <sup>3</sup>
	: 501 à 1'500 m <sup>3</sup> 2.80 Fr./m <sup>3</sup>
	: 1'501 et + 2.60 Fr./m <sup>3</sup>
	: garantie minimum Fr. 170.–
TAXE DES EAUX USÉES	: 125 % sur la taxe des eaux
ENLÈVEMENT DES ORDURES	: Taxe de base Fr. 145.–
TAXE DES CHIENS	: Fr. 50.– au village
	: Fr. 30.– aux fermes extérieures
PRIX DU TERRAIN	: Fr. 75.–/m <sup>2</sup> (terrain à bâtir communal)



# INFORMATIONS COMMUNALES

## **Pénurie d'électricité – Points de rencontre d'urgence**

L'approvisionnement énergétique est actuellement garanti mais différentes mesures sont en cours de préparation aux niveaux fédéral et cantonal afin de le garantir, notamment en vue d'une situation où l'offre ne pourrait plus couvrir la demande.

Dans le cas contraire, le Conseil fédéral peut ordonner des mesures d'intervention en vue d'assurer l'approvisionnement énergétique par la planification des mesures suivantes (chaque mesure supplémentaire sera mise en place uniquement si la mesure en cours ne suffit plus) :

1. Appels à la population à réduire la consommation (mesure en cours)
2. Limitation ou interdiction frappant les appareils et installations non essentiels
3. Contingentement de l'électricité pour les gros consommateurs
4. Délestage pour quelques heures
  1. Variante possible : 8 heures d'alimentation puis 4 heures de coupure, et ainsi de suite.
  2. Variante probable : 4 heures d'alimentation puis 4 heures de coupure, et ainsi de suite.

Cette dernière mesure entraînerait des conséquences sur les conditions de vie de la population ainsi qu'envers l'économie. De nombreux aspects de la vie courante seraient impactés, pouvant mettre en péril notamment la sécurité de la population.

En effet, en cas de coupure électrique, les différents réseaux (électriques, téléphoniques, internet, alarmes, etc.) seraient hors d'usage et les antennes de téléphonie mobile pourraient également être hors-service.

Toutefois, afin d'assurer une liaison en tout temps avec les services de secours (hôpitaux, pompiers, police, etc.) malgré des coupures d'approvisionnement ou des pannes de courant, la seule solution consisterait à l'utilisation du réseau Polycom par le biais d'une radio déjà en possession de la commune.

Ainsi, la Protection de la Population de la République et Canton du Jura invite les communes à mettre en place un point de rencontre d'urgence (PRU) permettant de garantir à la population, sur un emplacement déterminé et défini par les autorités locales, une aide d'urgence via les services de secours par l'intermédiaire du réseau radio Polycom.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une démarche obligatoire, le Conseil communal souhaite se doter d'un PRU afin d'assurer la sécurité des citoyens de Bure.

Ainsi, le lieu retenu pour l'emplacement du PRU de la Commune de Bure est celui de la Mairie située à la Route de Porrentruy 4.

Afin d'assurer une permanence de jour et de nuit au PRU en cas de délestage, le Conseil communal lance un appel aux volontaires parmi la population.

Il est bien évident que les personnes qui endosseront cette fonction ne pourront fonctionner seules, c'est pourquoi l'idée première est de recenser une liste de volontaires dans le but de mettre en place, le cas échéant, un tournus en fonction des disponibilités ou contraintes de chacun.



Comme il se pourrait potentiellement que les mesures ou évènements précités aient lieu cet hiver déjà, le Conseil communal compte vivement sur ses citoyens dans cet élan de solidarité et demande aux intéressés de bien vouloir se manifester auprès de l'administration communale par e-mail ([secretariat@bure.ch](mailto:secretariat@bure.ch)), par téléphone (032 466 52 57) ou par courrier jusqu'au 30 novembre 2022.

Nous espérons tous que ces étapes ne seront pas nécessaires si les économies d'électricité ainsi que les contingentements assurent une alimentation continue de notre réseau.

Le Conseil communal remercie d'ores et déjà la population de la prise de connaissance de ces informations importantes et espère pouvoir compter sur sa collaboration.

### **Portes-ouvertes UAPE**

Le samedi 10 décembre 2022 de 10h00 à 12h00 aura lieu la porte ouverte de l'UAPE (Unité d'accueil pour les enfants). Ce sera l'occasion pour la population de visiter cette structure ouverte depuis la rentrée scolaire de cette année. Pas moins de 30 enfants de Bure et Courtedoux ont déjà utilisé cette unité située dans l'ancienne salle de couture du complexe scolaire.

Le verre de l'amitié sera offert à la population.

### **Bois à façonner – bois de feu en stères**

Les personnes qui désirent façonner elles-mêmes du bois de feu sont priées de faire leur réservation directement par téléphone ou courriel, d'ici au **vendredi 16 décembre 2022**, auprès du garde forestier :

- M. Gilbert Goffinet, [gilbert.goffinet@ajoie-ouest.ch](mailto:gilbert.goffinet@ajoie-ouest.ch), 079 458 42 82  
Débris de coupe : prix de Fr **0.-** à **15.-**/stère, selon le bois restant  
Cimes de hêtres ou petit bois abattu : Fr **15.-** à **30.-** /stère  
+ TVA 7,7 %



Ces conditions ne sont valables que pour un usage à titre privé.

Le dépérissement des forêts suite aux épisodes de sécheresse s'accroît et rend les peuplements dangereux. Le garde forestier tiendra compte de ces éléments naturels et fera de son mieux pour la distribution des lots de bois sans pouvoir garantir l'assortiment, la qualité, la quantité et le délai d'autant que la demande en bois énergie est très forte en cette période. Merci de votre compréhension.



## Téléthon



Le Corps des Sapeurs-pompiers de notre village, organise son traditionnel Téléthon le samedi 3 décembre 2022.

De 08h00 à 12h00 une vente de pâtisseries se tiendra devant le magasin chez Cindy et dès 11h00 vous pourrez venir chercher la soupe aux poix confectionnée par les pompiers. Une livraison sera organisée pour les personnes ne pouvant se déplacer. Pour ce faire, vous pourrez la réserver, le matin même, au N° de tél. 078/617.16.72 (Mathieu Piquerez)

Dès 19h00, la raclette sera servie à la halle polyvalente avec animation musicale.

**Le Corps des Sapeurs-pompiers de Bure se réjouissent de partager un moment de convivialité avec vous !**

## Saint-Nicolas à Bure

### **VENDREDI 2 DÉCEMBRE 2022**



Le Saint-Nicolas et le Père Fouettard viendront visiter les maisons du village dès 17h30.

Les cadeaux peuvent être déposés au local du groupe des jeunes de Bure (Abris PC, complexe scolaire) le mercredi 30 novembre de 18h30 à 20h30.

### **DIMANCHE 4 DÉCEMBRE 2022**

Comme il y a deux ans, le Saint-Nicolas et le Père Fouettard viendront à la rencontre du village en défilant sur le char du Rai-tiai-tiai dès 17 heures ! Soyez donc prêts devant vos maisons ou à vos fenêtres afin de recevoir une petite attention.

La société du Rai-tiai-tiai, la SAB ainsi que le groupe des jeunes se réjouissent de vous retrouver à cette occasion !



*Pour plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec nous à l'adresse [groupedesjeunes.bure@gmail.com](mailto:groupedesjeunes.bure@gmail.com) ou par téléphone au 076 464 79 26 !*

## La Grange de Noël

Les 25-26-27 novembre 2022 se tiendra un marché artisanal de Noël, à la Route Principale 19 (dans la grange située en face de l'ancienne poste au centre du village).

14 artisans seront présents et une petite restauration sera possible sur place. Des pâtisseries seront vendues pour l'organisation du camp de ski de notre cercle scolaire.



Le Conseil communal



La Grange de  
**Noël**

14 ARTISANS  
PETITE RESTAURATION

25-26-27 NOV. 2022

VE et SA: 17h-21h  
DÌ: 11h-16h



Rte Principale 19  
2915 Bure.